



Participants au projet PADDLE :

Michel DESSE, Nantes Université
 Thierry GUINEBERTEAU, Nantes Université
 Brice TROUILLET, Nantes Université
 Françoise GOURMELON, Université de Bretagne Occidentale (Brest)
 Amadou DIOP, Université de Dakar
 Mamadou THIOR, Université Assane Seck de Ziguinchor

Photo (à droite) - Négociation pour l'attribution de logement dans le futur quartier de relogement en périphérie de Saint-Louis.

La carte permet aux réfugiés climatiques de se projeter, de choisir leur futur emplacement, de réfléchir au positionnement des services de base. Le Professeur Amadou Diop et le cabinet d'aménagement Gérard sont au cœur de ce débat participatif.

Credit photo : T. GUINEBERTEAU

Retour de mission : Sénégal (janvier 2020)

Depuis 2018, je participe avec Brice Trouillet et Thierry Guineberteau au programme PADDLE (*Planning in a liquid world with tropical stakes : solutions from an EU- Africa-Brazil*). Il s'agit d'un programme européen Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA). Chaque année, nous effectuons, une mission d'un mois au Sénégal afin de rencontrer les collègues des Universités de Dakar, Saint-Louis et de Ziguinchor et de travailler sur les zones côtières du programme.

En 2019, nous étions avec Thierry Guineberteau, à Saint-Louis du Sénégal avec le professeur Amadou Diop de l'Université de Dakar. Saint-Louis est un grand port de pêche confronté à l'exploitation du nouveau gisement pétrolier dans un contexte de dynamiques naturelles contraignantes. Nous avons étudié le quartier de pêcheur de Guet Ndar dont les maisons du front de mer sont détruites par l'érosion marine, et participé dans un camp de réfugiés climatiques à l'attribution des maisons du nouveau quartier de relogement des pêcheurs. Les particularités sociales entre les ménages et les foyers rendent difficile l'attribution des logements et posent toutes les problématiques de la relocalisation des populations littorales sinistrées.

Par ailleurs, la surexploitation non maîtrisée et les insuffisances de moyens de conservation des ressources halieutiques marines ont incité l'État du Sénégal à recourir à la création des aires marines protégées (AMP) répondant aux injonctions des grandes conférences internationales sur la conservation et la durabilité.

C'est dans ce contexte que j'ai effectué mes recherches en janvier 2020, en Basse Casamance. Outre l'observation des activités et des évolutions littorales, j'ai effectué avec un collègue géographe, Mamadou Thior, une série d'entretiens sur les Aires Marines Protégées afin de mesurer les impacts sur les sociétés villageoises, de comprendre les modes de gouvernance entre les différentes générations d'AMP. J'ai surtout été conquis par le modèle Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) de Manganpoulak qui a nécessité une dizaine d'années d'échanges avec tous les membres de la communauté dans une véritable démarche de démocratie participative. Le droit traditionnel et les connaissances vernaculaires renforcées par un véritable suivi scientifique pour mesurer l'évolution des biocénoses estuariennes permet à cette communauté de réduire l'accès à la ressource, d'empêcher même la prédation à certaines périodes de l'année, à mobiliser les structures sociétales pour assurer la conservation et la réglementation des zones protégées.

Michel DESSE

Géographe, Professeur d'université, Nantes Université, LETG Nantes UMR 6554 CNRS
michel.desse@univ-nantes.fr

